

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIV

Québec, 8 février 1902

No 25

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 385. — Les Quarante-Heures de la semaine, 385. — Le carême, 386. — La Propagation de la Foi et les autres œuvres diocésaines de Québec, 386. — Chronique diocésaine, 389. — La langue que nous parlons, 390. — Apostolat de la Presse, 393. — Une audition d'orgue, 393. — L'affaire Guérin, 394. — Petit Séminaire de Québec, 395. — Menaces de schisme en France, 396. — Première visite de Mgr de Laval sur la côte de Beaupré, 397.

Calendrier

9	DIM.	*vi	Quinquagésime. <i>Kyr.</i> du dim. 1 Vép. du suiv., mém. du dim.
10	Lundi	b	Ste Scholastique, vierge.
11	Mardi	b	Les VII SS. Fondateurs, confesseurs.
12	Mercredi	vi	Les Cendres. <i>Kyr.</i> des fêtes. (Fête légale).
13	Jeudi	b	Ste Geneviève, vge (3 janv.)
14	Vendredi	r	Ste Couronne d'épines de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
15	Samedi	r	SS. 26 Martyrs du Japon. (5)

Les Quarante-Heures de la semaine

9 février, Saint-Roch de Québec. — 11, Couvent de la Rivière-Ouelle. — 13, Saint-Frédéric. — 15, Couvent des Sœurs du Saint-Rosaire, à Sainte-Anne.

Le carême

S. G. Monseigneur l'Archevêque ne voyant pas, cette année de motifs sérieux de modifier les règlements du jeûne et de l'abstinence que l'on a coutume d'observer durant le carême, désire rappeler que l'on devra observer les règles suivantes durant ce temps de pénitence :

On devra faire maigre :

1o Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants.
2o, Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines ;

3o Le dimanche des Rameaux et les six autres jours de la Semaine sainte.

Le jeûne est obligatoire tous les jours du carême, sauf les dimanches.

En aucun jour du carême, pas même le dimanche, il n'est permis aux personnes soumises aux lois du carême de faire usage, en un même repas, d'aliments maigres et d'aliments gras.

Pour se faire dispenser, à raison d'empêchements légitimes, du jeûne ou de l'abstinence, les fidèles peuvent s'adresser à leur confesseur ou à leur curé.

La Propagation de la Foi et les autres œuvres diocésaines de Québec

Le 30 décembre dernier les membres du conseil de la Propagation de la foi ont eu leur assemblée annuelle au salon de l'Archevêché.

Voici leurs noms : L'honorable P. Garneau, président ; M. Théo. Ledroit, vice-président ; Mgr C.-A. Marois, V. G. ; M. J.-A. Charlebois, secrétaire ; Mgr H. Têtu, trésorier ; MM. J.-Elie Martineau, Cyrille Tessier, Ed. Foley, l'honorable Ths Chapais et le docteur Joseph Gosselin. Ce conseil existe depuis le 26 février 1837.

Le premier président fut l'honorable Philippe Panet, et il eut

P
L
se
Ja
J.
les
vu
br
Ca
gev
vin
Gec
vy
rou
G
\$ 30
rece
fort
\$ 94
Le
mées
\$25.
dore ;
de da
moise
de da
Walst
Enfa
parois
des au
somme
Paris.
fit d'er
d'enfa
Les
fre de
\$ 4349.
seau, et
tiste de

pour successeurs : l'honorable R.-E. Caron, M. Errol Royd Lindsay, et le président actuel l'honorable P. Garneau. Les secrétaires ont été successivement MM. Chs-Maxime DeFoy, Jacques Crémazie, Cyrille Delagrave, Alexandre Lemoine et J.-A. Charlebois; les trésoriers: MM. Antoine-Archange Parent, les abbés J.-B.-Antoine Ferland, Honoré Lecours, Antoine Gauvreau, Napoléon Laliberté et Mgr H. Têtu. Les autres membres ont été: M. Jérôme Demers, V. G., Mgr Turgeon, Mgr Cazeau, Mgr Legaré, l'honorable Louis Massue, MM. Jean Langevin, Pierre Pelletier, John Patrick O'Meara, Charles Langevin, l'honorable A.-N. Morin, MM. Alex.-Benjamin Sirois, George-Manly Muir, Vital Têtu, les honorables Thos McGreevy et P.-J.-O. Chauveau, MM. Philippe Wells, François Kirouac et Ignace Aubert.

Grâce aux legs généreux de Mlle Victoire Tremblay — \$ 3060.00 — et de M. l'abbé Walston Blais — \$ 675.00 — les recettes de la Propagation de la Foi de 1901 ont été plus fortes qu'à l'ordinaire et se sont élevées à la somme de \$ 9484.00.

La Sainte-Enfance a reçu aussi, à part les collectes accoutumées, des dons extraordinaires, entre autres les suivants : \$25.00, legs de demoiselle Céline Chamberland, de Saint-Isidore; \$ 45.00, de M. Georges Tanguay, de Saint-Gervais; \$50.00, de dame Veuve François Lapointe, de Québec; \$ 59.00, de demoiselle Emérentienne Chatigny, de Saint-Sauveur; \$ 180.00, de dame Jean-Arcade Côté, de Lévis; et \$ 225.00 de M. l'abbé Walston Blais. La petite brochure des *Noces d'or de la Sainte-Enfance* a réveillé le zèle d'un grand nombre, et plusieurs paroisses où l'œuvre n'était pas encore établie ont déjà envoyé des aumônes importantes. Le trésorier vient d'envoyer la jolie somme de \$ 1500.00 à Mgr Demimuid, président général à Paris. Il y a peu d'œuvres plus populaires que celle-là. Il suffit d'en parler, de la faire connaître, pour que des centaines d'enfants s'empressent d'en faire partie.

Les recettes de la société de Colonisation ont atteint le chiffre de \$ 5600.00. Mais il faut remarquer que, sur cette somme, \$ 4349.00 ont été collectées par le zélé et intrépide abbé Brousseau, et \$ 211.50 sont un don de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Quant au Denier de Saint-Pierre, il a diminué

beaucoup depuis 1862, date de son établissement dans le diocèse. Cette année-là, la somme recueillie fut de \$ 8728.35. Durant les dix premières années, l'œuvre s'est maintenue avec une moyenne de \$ 5000.00. Aujourd'hui elle ne reçoit que \$ 2000.00 par année. Il faut avouer que le nombre des collectes diocésaines s'est accru dans la même proportion, et que le diocèse fait encore royalement sa part dans les aumônes qu'il destine au Saint-Père. Malheureusement, le Denier de Saint-Pierre a diminué ailleurs qu'au Canada et, dans une audience accordée naguère au Cardinal Perraud, le Pape s'est plaint amèrement de la France, qui jadis tenait toujours le premier rang et qui depuis plusieurs années s'est laissée dépasser par d'autres nations. Son Eminence, dans une lettre adressée à son clergé, énumère quelques-unes des causes qui ont amené ce déplorable résultat, et elle mentionne — comme je viens de le faire pour Québec — la multiplicité des œuvres locales. Mais il est certain que la principale sinon l'unique raison de cette abstention et de cet effacement en France, c'est que grand nombre de catholiques sont mécontents de la politique de Léon XIII et manifestent leur dépit en gardant leur argent. Ce sont les mêmes prétextes qui les empêchent de voter et qui ferment leurs mains pourtant si généreuses. C'est une raison de plus pour nous de redoubler de charité, et de contribuer plus largement encore que nous le faisons au soutien temporel du Pape et de l'Eglise.

Voici maintenant le compte rendu du R. P. Frédéric pour la quête des Lieux-Saints en 1901.

Diocèse de Québec.....	\$ 1132.00	Diocèse de Sherbrooke.....	\$ 150.00
“ Montréal...	823.64	“ Hamilton.....	116.00
“ Rimouski...	371.00	“ Chatham.....	107.04
“ London....	343.41	“ Peterborough.....	101.13
“ Ottawa.....	317.00	“ Valleyfield.....	100.00
“ Toronto....	303.42	“ Chicoutimi.....	96.04
“ Saint-Hyacinthe	301.60	“ Pembroke.....	82.92
“ Kingston...	300.00	“ Alexandria.....	81.07
“ Nicolet.....	271.68	“ Charlottetown....	69.50
“ Antigonish..	215.83	“ New Westminster.	61.30
“ Trois-Rivières	192.05	“ Saint-Jean, N.-B..	50.00
“ Saint-Boniface	177.39	“ Saint-Albert.....	21.55
“ Halifax....	176.19		

Total. \$ 5,961.76

—
gnan
De
tère e
Mass.

Les collectes paroissiales ont produit \$ 903.50 pour l'Œuvre des sourds-muets. Un citoyen de Québec nous donne en plus \$ 300.00 par année, et la Propagation de la Foi \$ 200.00. La circulaire que le Président de cette société a publiée la semaine dernière dans la *Semaine religieuse* fait connaître les autres ressources de l'œuvre, et surtout le pressant besoin où elle se trouve de faire de nouveau appel à la charité de tous.

Comme à l'ordinaire, le diocèse de Québec est en tête dans la liste des contributions annuelles pour les écoles du Nord-Ouest, avec sa part de \$ 1097.00, à la date de la distribution générale par l'aumônier de l'Archevêché. Cette quête de la Pentecôte est divisée en cinq parties égales : trois pour les évêques de Manitoba et du Nord-Ouest, une pour Mgr Lorrain et une pour Mgr Labrecque.

En 1901, la quête des Rois s'est élevée à \$ 1010.94, et celle de Noël à \$ 937.74. La première est pour la conversion des Nègres d'Afrique, la seconde pour le Patronage de Québec. Cette dernière collecte fournirait bien davantage si tout le monde y pensait. En 1900, quatre-vingt paroisses n'ont rien envoyé et, en 1901, cent manquent à l'appel. Mais ce n'est là qu'un oubli qui peut être facilement réparé et qui devrait l'être, il me semble. Certes ce ne sont pas les sympathies qui manquent au Patronage, surtout depuis quelques années, parce qu'on le connaît mieux. Son histoire est belle comme celle de la charité et du dévouement chrétien ; son but est de prendre soin des enfants les plus pauvres et les plus abandonnés, de les tirer de la misère, de les instruire, et d'en faire des citoyens modèles.

(A suivre.)

H. TÊTU, ptre.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque, M. l'abbé A. Magnan a été nommé vicaire à Saint-Roch de Québec.

Depuis quelques années, M. l'abbé Magnan exerçait un ministère extrêmement fructueux à N.-D. de Lourdes de Fall River, Mass., où l'on regrette vivement son départ.

50.00
116.00
107.04
101.13
100.00
96.04
82.92
81.07
69.50
61.30
50.00
21.55

961.76

— Dimanche dernier, à l'église des PP. Jésuites, la Congrégation des Hommes a célébré sa fête patronale, par une grand'messe en musique. L'après-midi, Monseigneur l'Archevêque assista aux vêpres solennelles, et officia pontificalement au salut du Saint-Sacrement. Il y eut un sermon remarquable, prononcé par M. l'abbé Nunesvais, supérieur du Patronage Saint-Vincent de Paul. A ces offices de l'après-midi, la musique fut aussi très belle.

Cette Congrégation de la Sainte Vierge compte 400 membres. En outre, il y a encore dans la ville : la Congrégation de N.-D. de Québec, établie à l'église de la Villa Manrèse ; la Congrégation, si nombreuse, des paroisses de Saint-Roch et de Jacques-Cartier ; celle des élèves du Petit Séminaire ; enfin la Congrégation récemment établie chez les étudiants de l'Université par leur zélé recteur, M. l'abbé Mathieu.

Comme on le voit, notre ville a le bonheur de compter beaucoup de fidèles qui aiment la Sainte Vierge.

— La neuvaine de Saint-François-Xavier, à la Basilique, commencera le samedi 15 février et finira le deuxième dimanche du carême. Le R. P. Alexis, des Capucins d'Ottawa, en sera le prédicateur.

— A Saint-Antoine de Tilly (Lotbinière), on a donné la commande, à Londres, de trois cloches. Pour les installer, on va construire une haute tour, qui donnera à l'église paroissiale un cachet tout nouveau. La bénédiction de ces cloches, l'été prochain, coïncidera avec le deuxième centenaire de la fondation de cette paroisse.

La langue que nous parlons (1)

— , 20 janvier 1902.

Je lis, dans la *Semaine religieuse* du 18, un petit article — *Deux ouvrages québécois* — qui me plaît beaucoup et qui,

(1) Cet article est une lettre qui n'était pas destinée à la publicité, mais que, à notre prière, son auteur a bien voulu nous permettre de communiquer à nos lecteurs. R.É.D.

entre mille autres choses, me suggère celles que je vous exprime ci-bas. Vous me pardonnerez sans doute de gaspiller votre temps.

Vous ne l'ignorez pas, des Canadiens mieux avisés, et surtout mieux renseignés que d'autres, ont dit et écrit, à plusieurs reprises, que la singulière manie qu'ont certains ignorants de dénigrer et calomnier systématiquement notre langage est très propre à faire croire à ceux qui ne nous connaissent pas que nous parlons barbare. M. A. Rivard, entre autres, le constate dans ce que vous avez publié de lui le 4 du courant. Aux quelques faits qu'il signale je pourrais ajouter celui du Parisien Hatzfeld. Hatzfeld est un auteur très érudit, tout le monde le sait; mais il n'a jamais entendu parler un seul Canadien, c'est sûr. Or, il a écrit que l'idiome (*sic*) parlé par la population française du Canada a conservé un certain fond de français qui se reconnaît encore au milieu d'idiomes aborigènes où flottent des lambeaux anglais (!). Où M. Hatzfeld a-t-il pris cela si ce n'est sous la plume des nôtres qui ne réfléchissent pas et écrivent avant de se renseigner?

Les Français instruits qui nous ont entendus ont, certes, une idée bien autre de notre parler. M. A. Rivard rapporte ce qu'en a dit M. Labori, et nous savons tous l'émerveillement de M. Gaston Deschamps quand il a entendu parler quelques-uns de nos paysans. Ces deux exemples sont pris entre beaucoup d'autres.

Mais on se rabat sur notre prononciation, ou même sur notre intonation, ce qui est peut-être ce que la *Northwest Review* appelle l'*accent* français. Or, la prononciation d'un même mot varie presque à l'infini en France, de manière toutefois à être de prime abord parfaitement comprise et à ne scandaliser aucun Français. Si l'on veut avoir une idée de la mosaïque, qu'on aille y tendre l'oreille dans un établissement de haute éducation, comme il y en a à Paris, par exemple. Ces écoles ne sont fréquentées que par des hommes déjà très instruits, mais venant de toutes les parties de la France; et si quelques-uns sont scandalisés d'entendre une pareille diversité, ce ne sont que des Canadiens, qui, d'ailleurs, s'en reviennent éblouis sur le sujet.

Quant à l'intonation, c'est encore une affaire purement locale.

et, s'il est vrai qu'elle soit un grand défaut quelque part, elle est loin d'être perceptible partout. La nôtre nous vient de la Normandie, et elle est à peu près nulle. Ce n'est pas encore trop mal à nous : c'est en Normandie que le parler français est le plus rationnel, a-t-on dit je ne sais combien de fois.

Il faut avouer que nos puristes en arrivent presque toujours à tomber sur le langage purement populaire. M. Tardivel a fait bonne justice de bon nombre de leurs singuliers dires. Cependant, il ne s'est pas rendu à la ligne, et il en est resté trop au delà. Il a cité certains glossaires des parlers provinciaux *au XVIIe siècle*. Il a trop concédé aux détracteurs inconsidérés et mal renseignés de notre langage. Il n'aurait pas dû ajouter cet « au XVIIe siècle » ; car ce sont encore là des manières de dire ou de prononcer dans ces diverses parties de la France. Que si on ne peut aller en demander des nouvelles aux paysans français — de la Normandie et du Berri à Genève, — qu'on en demande à Littré. Celui-là, il se renseignait avant d'écrire ; il a beaucoup écrit, mais il n'a écrit que ce qu'il savait après beaucoup de travail. Son étude des questions avant d'en écrire lui a épargné la peine de mettre au jour des faussetés niaises, dans le genre de celle que nous a fait lire dernièrement ce correspondant d'un journal qui raille *étroit et étroitement* dans la bouche de nos bûcherons.

Ce correspondant, pour en dire un mot, émet la prétention que ces manières de prononcer sont particulières au Canada. Il est possible que le brave homme ne veuille ou ne puisse pas aller les entendre dans la bouche des paysans berrichons, genevois et autres ; il peut au moins lire Littré : qu'il le lise donc.

Vous savez qu'on nous condamne très lestement aussi, même dans le parler populaire, une foule de locutions qui ne sont aucunement de nature à déparer des écrits tenant un certain milieu entre le familier et le noble. Vous en citez trois exemples après M. Tardivel, avec la note, qu'au Canada, elles ne sont employées que dans le parler populaire, et qu'on ne les y écrit jamais. En effet, je crois qu'on ne les écrit guère chez nous. Mais je n'en vois pas plus clairement pourquoi il serait moins correct pour nous que pour les Français d'écrire qu'on s'est *abîmé* une main, qu'on s'est *démanché* un bras et qu'on a *enduré* même le feu, puisqu'ici comme en France on peut

en
de
me
abi
plu
dén
sés
ent
end
fain
P

De
et d
Etan
la vic
œuvr
mère
mauv
presse
priéta
duque
la vér

La S
Québec
jeune I
lique. 7
mémoir

endurer tous les tourments. Littré et Hatzfeld disent tous les deux que le verbe *abîmer* signifie endommager, gâter, ruiner, mettre hors de service, et donnent de nombreux exemples : *abîmer* son manteau, son chapeau, il s'est *abîmé* le bras, la pluie a *abîmé* les chemins, les blés, etc. Il en est de même pour *démancher* auquel ils donnent la signification de disloquer : il s'est *démanché* le bras, la mâchoire, etc. Ils s'accordent encore entre eux, et avec les autres dictionnaires, à propos du verbe *endurer* : souffrir, supporter, éprouver. *Endurer* le froid, la faim, la soif, les coups, et mille autres choses.

Pardonnez-moi, et daignez croire à mon parfait dévouement.

FIRMIN PARIS.

Apostolat de la Presse

De toutes les œuvres de zèle, une des plus agréables à Dieu et des plus utiles aux hommes, c'est l'apostolat de la presse. Etant donné qu'il est de toute nécessité de travailler à enrayer la violence du mal et à favoriser la propagande du bien, quelle œuvre excellente d'apostolat domestique ne ferait pas une mère qui userait de son influence pour chasser de la famille le mauvais journal, la mauvaise revue, et y faire arriver la bonne presse ! Quelle œuvre excellente de zèle n'opérerait pas un propriétaire chrétien, un commerçant, un industriel, par les efforts duquel le bon journal ferait entendre tous les jours la voix de la vérité dans son village, dans son usine.

(P. FAYOLLAT.)

Une audition d'orgue

La *Saint-François de Sales* s'est terminée, au séminaire de Québec, par un concert d'orgue donné, à la chapelle, par le jeune Henri Gagnon, fils de M. G. Gagnon, organiste de la Basilique. Voici le programme exécuté par l'enfant prodige, de mémoire, et de façon à satisfaire les connaisseurs. — Il s'y

trouve même une composition du jeune artiste : un compositeur de 14 ans !

1. — Marche pontificale Lemmens.
2. — Prière à Notre-Dame Boëllemann.
3. — Fugue *en sol mineur* Bach.
4. — Allegretto Lemmens.
5. — Grand chœur Hollins.
6. — Elégie H. Gagnon.
7. — Menuet gothique Boëllemann.
8. — Elévation Batiste.
9. — Marche religieuse Guilmant.

L'affaire Guérin (1)

Hier ont commencé devant le tribunal correctionnel de Châteauroux les débats de l'affaire Guérin. L'accusé est défendu par Me Lagasse, du barreau de Paris.

M. l'abbé Guérin, âgé de 72 ans, appartient à une famille honorable, qui n'est en rien mêlée aux tristes événements financiers aujourd'hui en cause. Après s'être occupé d'études, spécialement d'études historiques, jusque vers sa 60^e année, M. l'abbé Guérin se mit, il y a une dizaine d'années, et à l'occasion de la publicité à donner à son *Dictionnaire*, en relation avec des hommes d'affaires véreux qui lui persuadèrent qu'il possédait des aptitudes extraordinaires en matière de finance. Saisi alors de la frénésie des affaires, il se lança aveuglément dans la fondation d'une série de Sociétés financières : les entreprises les plus invraisemblables ne trouvèrent point d'obstacle dans sa crédulité. Malheureusement, de très nombreux naïfs confièrent des sommes qui, réunies, forment un passif très important. Il va sans dire que les aigrefins dont il a écouté les

(1) Il s'agit, dans cette citation de la *Croix* du 17 janvier, de l'auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, ouvrage bien connu au Canada. Comme on le savait déjà, ce vieillard est aujourd'hui aux prises avec la jurisprudence, victime de financiers malhonnêtes qui l'ont trompé, et « ne conservant pas un centime après avoir eu cinq millions entre les mains, » a dit son avocat au cours du procès. RÉD.

sugges
sabilité
aujourd
s'est pe
Le f
300 000

RHÉT
Léon D
SECO
Marcha
TROIS
race Du
VERS
2e, M. P
QUAT
Hermén
PROSC
tude Lab
CINQU
M. Isaur
MÉT
Grenier
SIXIÈM
Charles
ELÈME
Oscar Bo
SEPTIÈ
2e, M. E. I
GRAMM
Joseph F
HUITIÈ
Mass); 2

suggestions ont eu soin de se dérober, laissant toute la responsabilité civile et pénale retomber sur M. l'abbé Guérin. Encore aujourd'hui, celui-ci semble à peine se rendre compte de ce qui s'est passé.

Le passif de la faillite s'élève à 4 447 000 francs, et l'actif à 300 000 francs.

Petit Séminaire de Québec

Premiers et Seconds du premier semestre.

RHÉTORIQUE — 1er, M. Arthur Maheu (*Plessisville*); 2e, M. Léon Delisle (*Saint-Laurent, I. O.*).

SECONDE — 1er, M. Avila Bédard (*Québec*); 2e, M. Emile Marchand (*Victoriaville*).

TROISIÈME — 1er, M. Alfred Savard (*Québec*); 2e, M. Horace Dussault (*Levis*).

VERSIFICATION — 1er, M. Cyrille Labrecque (*Saint-Raphaël*); 2e, M. Pierre Moreau, (*Saint-Bernard*).

QUATRIÈME — 1er, M. Hector-Jos.-Bernier (*Québec*); 2e, M. Herménégilde Raymond (*Deschambault*).

PROSODIE — 1er, M. Emile Bussièrès (*Québec*); 2e, M. Aristide Labrèque (*Québec*).

CINQUIÈME — 1er, M. Auguste Gingras (*Saint-Nicolas*); 2e, M. Isaure Raymond (*Deschambault*).

MÉTHODE — 1er, M. Emile Despatis (*Québec*); 2e, M. Antonio Grenier (*Plessisville*).

SIXIÈME — 1er, M. Adélard Lapointe (*Saint-André*); 2e, M. Charles Vézina (*Québec*).

ÉLÉMENTS — 1er, M. Maurice Laliberté (*Sainte-Croix*); 2e, M. Oscar Boulanger (*Normandin*).

SEPTIÈME — 1er, M. Enoil Michaud (*Edmunston, N.-B.*); 2e, M. E. Imour Perron (*Saint-Charles*).

GRAMMAIRE — 1er, M. Clovis Bélanger (*Québec*); 2e, M. Joseph Fréchette (*Saint-Nicolas*).

HUITIÈME — 1er, M. Louis-Joseph Roy (*Indian Orchard, Mass*); 2e, M. Ferdinand Bégin (*Québec*).

A. E. GOSSELIN, ptre, Préf. des Etudes.

Menaces de schisme en France

On a beaucoup remarqué, dans la *Revue des deux Mondes*, un récent article de M. Brunetière, affirmant que les persécutions contre les Congrégations religieuses, en France, devaient logiquement conduire au schisme. Et depuis, de divers côtés, on a discuté si vraiment il y a quelque probabilité de la constitution plus ou moins prochaine d'une église nationale française. L'*Univers* du 2 janvier s'est lui-même occupé de la question; mais il l'a fait sur le ton de la plaisanterie, qualifiant même de « blague » cette menace de schisme.

Nous espérons bien que jamais la France n'ira jusqu'à se séparer de l'Eglise catholique. Pourtant, il y aurait lieu de croire que c'est vraiment là le dessein secret de la franc-maçonnerie, si l'on regarde comme authentiques les paroles prononcées par le Pape le 10 septembre dernier, en présence d'une députation catholique composée de MM. Léon Harmel, Maupetit, l'abbé Masquelier, l'abbé Vaneufville et Mgr Tiberghien. Voici, d'après une correspondance reproduite par la *Défense de Seine-et-Marne*, comment le Souverain Pontife, à cette occasion, apprécia la loi contre les Congrégations :

« Cette loi sera la plus grave atteinte à la religion qu'on ait vue en France depuis longtemps.

« Et c'est le Pape qu'on vise et qu'on frappe en voulant soustraire les plus fidèles de ses enfants à son autorité.

« La franc-maçonnerie, qui gouverne tout, veut mettre la main sur l'Eglise comme sur le reste, sur le clergé régulier et sur le clergé séculier, pour arriver à la séparation d'avec Rome, au schisme.

« Elle veut arriver à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais en gardant l'autorité sur le clergé, et parvenir finalement à l'abrogation du Concordat.

« Je vois les maux les plus graves menaçant la pauvre France. »

Ce serait donc le Pape lui-même qui aurait le premier prononcé ce mot de schisme, au sujet de la France.

Mais il faut toujours espérer que la franc-maçonnerie ne verra pas s'accomplir tous ses desseins sataniques.

Prem

ETA

C'est de l'Ang pu citer Gardien l'on cons occasion n ordre acte note modeste à payer cadre bi à la dam Rien d truction qu'elle ex des bapti Notre-Se d'avril, n En so bre 1664 Mais av paroisse, qu'il est n la compos dont les n assemblée autres fan Têtu, les I les Cantii baptême, tour à tou Les bon la côte de des RR. P. les fonctio en étaient

Première visite de Mgr de Laval sur la côte de Beaupré

ETABLISSEMENT DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN

(Suite.)

C'est grâce au soin de Messire Joseph Asselin, qui fut curé de l'Ange Gardien depuis 1844 jusqu'à 1854, que nous avons pu citer ici le premier acte notarié de la Fabrique de l'Ange-Gardien. Il en fit faire une copie datée du 5 juillet 1845, que l'on conserve dans les archives de la paroisse. Nous aurons occasion de faire plus tard l'éloge de ce prêtre zélé qui a mis en ordre parfait toutes les affaires de la cure. On voit par cet acte notarié que l'ameublement de M. de Nonis était plus que modeste ; et la clause de la fin obligeant MM. les marguilliers à payer le pot de vin ne laisse pas d'être intéressante, et cadre bien avec celle qui les oblige de porter deux chapons à la dame Couillard, le jour de la Saint-Martin d'hiver.

Rien dans les archives n'indique la date précise de la construction de la première église. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle existait en 1670 ; car, sur la première page du registre des baptêmes, commencé par M. Filion, il est dit : « L'an de Notre-Seigneur mil six cent soixante-dix, le septième jour d'avril, nous avons baptisé dans la chapelle de l'Ange-Gardien » ... En sorte qu'on peut conclure qu'elle fut bâtie du 28 octobre 1664 aux mois d'été 1669.

Mais avant d'aller plus loin et de retracer l'histoire de la paroisse, en suivant les registres page par page, il nous semble qu'il est nécessaire de donner un aperçu de la population qui la composait à cette époque. Outre les vingt-deux habitants dont les noms se trouvent dans le procès-verbal de la première assemblée des marguilliers cités plus haut, il y avait plusieurs autres familles, telles que les Vézina, les Marois, les Gaudin, les Têtu, les Huot, les Julien, les Crisson, les Mathieu, les Richard, les Cantin, dont les noms se rencontrent dans les actes de baptême, signés par M. Filion et quelques autres prêtres qui tour à tour vinrent desservir la paroisse.

Les bons Pères Récollets venaient de temps en temps visiter la côte de Beaupré. On rencontre dans les registres les noms des RR. PP. Léonard, Exupère et Martial. Ils faisaient ainsi les fonctions curiales à la place des prêtres du Séminaire qui en étaient empêchés.

D'après ces actes, il y aurait eu dans la paroisse, en 1670, environ une trentaine de familles, vivant de la vie des colons, avec son cortège de privations, de misère et de travail.

Ces familles étaient dans des transes continuelles. Car les sauvages rôdaient sans cesse dans les forêts qui couvraient encore la côte de Beaupré, tâchant de s'emparer des blancs pour les torturer et les mettre à mort.

Lorsque aujourd'hui, pendant la belle saison, les habitants de l'Ange-Gardien sont paisiblement occupés aux travaux des champs, aucun d'entre eux, sans doute, ne songe aux dangers que couraient leurs ancêtres en se livrant aux mêmes travaux. En 1660, les Iroquois, en particulier les terribles Agniers, répandaient l'épouvante dans toute la colonie; et n'étant plus en sûreté sur leurs terres, les habitants s'étaient retirés à Québec pour se mettre à l'abri. On était au printemps. Les craintes ayant diminué après quinze jours d'attente, comme on ne voyait paraître aucun parti de sauvages, les familles réfugiées à Québec se dispersèrent pour aller reprendre leurs travaux et ensemençer leurs terres, vu que la saison des semailles était déjà avancée.

Vers le commencement de juin, dit l'abbé Ferland (1), huit Hurons apostats, qui, avant de passer aux Iroquois et de renier leur foi, avaient résidé au fort (2) de l'île d'Orléans, s'approchèrent de la côte de Beaupré dans l'intention de surprendre quelqu'un des habitants. A Sainte-Anne, une veuve, femme du nom de Marie Caron, épouse de Jean Picard, était restée seule à la maison, avec ses quatre enfants, pendant que les autres membres de la famille étaient aux champs. Les Hurons, n'apercevant personne autour de la maison, débarquèrent en ce lieu, pillèrent la demeure et jetèrent dans leurs canots la malheureuse mère et ses enfants. La nouvelle de ce malheur fut aussitôt portée à Québec; et M. le gouverneur d'Argenson envoya une troupe de Français et d'Algonquins pour arrêter les maraudeurs à leur passage devant Québec. Les Algonquins se mirent en embuscade à la Pointe-Lévis, endroit près duquel ils savaient que le canot ennemi devait passer en remontant. Dans la crainte d'être poursuivis, les voleurs hurons s'étaient tenus cachés pendant une journée. Il est facile de comprendre quelles devaient être les angoisses de la pauvre prisonnière, à la vue des souffrances et des larmes de ses petits enfants. Cette femme, d'une piété remarquable, ne pleurait pas pour elle-même, bien qu'elle sût qu'on la destinait au feu; mais elle voyait avec horreur le sort qui attendait ses enfants, exposés

(1) Ferland, *Hist. du Canada*, Vol. I, page 454.

(2) Sainte-Famille.

à périr dans les s
dèles parmi les I
ment que par la I
elle avait une dé
passant à Québec.
jour de sa captivité
l'obscurité, serrant
Algonquins placés
s'approcher. Lorsq
décharge générale
ils se rendirent ma
Hurons avaient été
blessés. La prison
entendit des voix
qui tua en même t
ques jours après
grande joie de ce q
de ces barbares (1)

L'année suivante
Agniers, les plus
féroces de tous les
sac, à la poursuite
tant vers Québec,
Beaupré, et sept da
Tels étaient les d
à surmonter en s'é
cela des privations
vivre de pêche et d
raient; obligés de p
fabriquer les instru
bles nécessaires à
absolument que d'et
nourriture et le vêt
bras, pour récolter b
que le moulin du l
tifs, convertissait e
ce pain noir, sans a
pomme de terre (3),
d'aujourd'hui; puis,

(1) Ferland, *Hist. du C*

(2) Ferland, *Hist. du C*

(3) On sait que la pomm
plus tard, en 1760, sous
pendant quelques années.

à périr dans les supplices, ou à devenir des barbares et des infidèles parmi les Iroquois. Elle avait cependant un pressentiment que par la protection de la sainte Vierge, pour laquelle elle avait une dévotion particulière, elle serait sauvée en passant à Québec. Elle ne se trompait pas. En effet, le second jour de sa captivité, vers le soir, le canot huron remontait dans l'obscurité, serrant de près les rochers de la Pointe-Lévis. Les Algonquins placés en vedette l'avaient aperçu, et le laissèrent s'approcher. Lorsqu'il fut à portée de fusil, ils firent une décharge générale de leurs arquebuses; puis s'élançant à l'eau, ils se rendirent maîtres de l'embarcation en peu de temps. Deux Hurons avaient été tués, et deux ou trois autres mortellement blessés. La prisonnière, ayant levé la tête au moment où elle entendit des voix amies, fut elle-même frappée d'une balle qui tua en même temps un de ses enfants. Elle mourut quelques jours après à l'Hôtel-Dieu, remerciant Dieu avec une grande joie de ce qu'il avait délivré sa jeune famille des mains de ces barbares (1).

L'année suivante, un parti de guerriers de la tribu des Agniers, les plus courageux, mais en même temps les plus féroces de tous les Iroquois, étaient descendus jusqu'à Tadoussac, à la poursuite des sauvages amis des Français. En remontant vers Québec, ils tuèrent huit personnes de la côte de Beupré, et sept dans l'île d'Orléans (2).

Tels étaient les difficultés et les dangers que nos pères eurent à surmonter en s'établissant dans les campagnes. Ajoutons à cela des privations de tout genre: être réduits quelquefois à vivre de pêche et de chasse, comme les sauvages qui les entouraient; obligés de pratiquer tous les métiers à la fois, pour se fabriquer les instruments aratoires, les ustensiles et les meubles nécessaires à la ferme et à la maison; ne dépendre absolument que d'eux-mêmes pour tout ce qui concernait la nourriture et le vêtement; travailler aux champs, le fusil aux bras, pour récolter bien souvent un blé de qualité inférieure que le moulin du Petit-Pré, d'un outillage des plus primitifs, convertissait en une farine grossière; se contenter de ce pain noir, sans avoir, sans même connaître la savoureuse pomme de terre (3), cette ressource si précieuse pour le colon d'aujourd'hui; puis, partout dans le pays, surtout dans toute

(1) Ferland, *Hist. du Canada*. Vol. I, page 466.

(2) Ferland, *Hist. du Canada*. Vol. I, page 467.

(3) On sait que la pomme de terre ne fut introduite en France qu'un siècle plus tard, en 1760, sous Louis XIV, par Parmentier, dont elle porta le nom pendant quelques années.

la côte de Beaupré, n'avoir à parcourir que des chemins affreux dans toutes les saisons de l'année; enfin, voir dans chacune des familles un ou deux jeunes garçons partir pour la guerre, laquelle reprenait au printemps de chaque année. Voilà le tableau du commencement de toutes nos paroisses canadiennes, et celle de l'Ange-Gardien n'a pas eu un meilleur sort que les autres.

A ce sombre tableau, terne comme l'une de nos brumeuses journées de novembre, on peut opposer la vive et brillante photographie que nous montre toute la côte de Beaupré transformée aujourd'hui en une contrée pleine d'espérance et de vie. Sur la crête du coteau, une superbe route macadamisée a remplacé les chemins boueux d'antan; tandis qu'au bas de la colline, d'énormes trains à vapeur croisent à chaque instant les chars électriques, les uns et les autres bondés de touristes, sillonnant sans cesse la plaine jadis si déserte. Le sifflet des locomotives et des manufactures a remplacé le bruit du canon. La nature inculte a cédé devant les arts de l'industrie et du commerce; et même la fameuse chute de Montmorency, l'orgueil de Beaupré, a dû perdre quelque chose de sa beauté sauvage. Elle est devenue, elle aussi, la victime et l'esclave du travail et de l'industrie: sous la main hardie des ingénieurs américains qui l'ont endiguée, elle s'est détournée, s'est infléchie pour s'engouffrer en partie dans de gigantesques cylindres d'acier, qui conduisent l'écumante prisonnière jusqu'à de vastes et prosaïques usines dont elle secoue violemment les énormes dynamos, pour en faire jaillir de forts courants électriques, qui transportent, jusqu'au vieux rocher de Québec, la lumière, la chaleur et le mouvement. En retour du sacrifice d'une partie de sa beauté, la majestueuse chute fournit maintenant, à des centaines d'ouvriers de la côte de Beaupré et d'ailleurs, un travail rémunérateur; et si les yeux de l'artiste et de l'esthète ont quelque peu perdu à l'échange, en revanche, de nombreuses familles y ont trouvé le pain de chaque jour. C'est, sous un bienfaisant aspect, la loi des compensations!

RENÉ CASGRAIN, ptre.

— Nos remerciements à qui de droit pour la gracieuse invitation que l'on nous a faite d'assister aux conférences données, au collège Sainte-Marie, Montréal, et sous les auspices de l'Union catholique, par son président M. J.-B. Lagacé, si bien connu déjà comme artiste et critique d'art. Ces soirées artistiques, au nombre de six, ont pour sujet, ainsi qu'on voit par le joli programme qu'on nous a communiqué: *Venise pittoresque*; *Venise artistique*; *Raphaël et son œuvre*; *Une excursion en Belgique*; *Gustave Doré*; *L'Art et les enfants*.